



## Accident de scooter doublant par la droite

Par **Jean34**, le **25/01/2013** à **19:45**

Ma fille roulant en scooter sur une voie où il y avait un ralentissement, pour éviter une voiture elle l'a doublée par la droite. Cette voiture laissait traverser une autre voiture qui coupait donc la voie de ma fille. Cette voiture avait marquée le stop mais a renversé ma fille en scooter. Les témoins disent qu'elle avait remonté une file par la droite et roulé sur les zébras. Elle a été projetée sur le parebrise du véhicule qui coupait la route après l'avoir heurtée avec l'aile avant de ce même véhicule. Un procès verbal a été établi et mon assurance dit que ma fille a la totalité de la responsabilité de l'accident. Je ne suis pas d'accord qu'en pensez-vous?

Par **alterego**, le **25/01/2013** à **21:42**

Bonjour,

Vous n'êtes pas d'accord avec l'assureur et pourtant vous devriez l'être, car vous êtes sans le savoir un danger potentiel pour les autres et pour vous.

Vous pouvez prendre connaissance des articles R 414-4 et suivant du Code de la Route sur le lien

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006177131&cidTexte=LEGITE>

Enfin, en effectuant un dépassement par la gauche votre fille n'aurait pas été masquée par la file qu'elle remontait et ainsi aurait vu que le véhicule venant de sa gauche était déjà engagé.

C'est bien dommage pour votre fille, on apprend tous les jours et à tout âge. Nous sommes

passés par là aussi.

Cordialement